

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2569

22 octobre 2011

SOMMAIRE

21 Investments S.A.	123307	Miolux S.à r.l.	123304
32variations S.à r.l.& Cie	123310	Modulex S.A.	123301
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.	123266	Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrége M&G International S.A.	123270
Albany Participations S.A.	123267	NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	123302
Calmel Holdings S.A.	123268	Phiconbmb S.à r.l.	123308
Cameco Luxembourg S.A.	123271	Phiconbmb S.à r.l.	123311
Cash On Time S.à r.l.	123268	Pride Rock S.à r.l.	123302
Cosma Invest AG	123311	REI	123308
Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg	123298	Retrib S.à r.l.	123308
Diafor S.A.	123312	Riskbay Holding S.A.	123302
D.S.C.M. S.à r.l.	123271	Safran	123303
Durian S.à r.l.	123312	S.C.I. J & M 2004/2	123308
Eterlux S.A.	123297	Securum Equity Partners - Golf & Wellness Investments S.C.A.	123271
Eternit Services S.A.	123299	Shasan S.à r.l.	123309
FHL	123307	Silverback Investments S.à r.l.	123270
Gand Real Estate S.A.	123307	SMI Groupe S.à r.l.	123309
Global Line S.A.	123299	Streamlined Solutions and Services	123309
Global Line S.A.	123299	Talents Home S.A.	123303
Gravolux S.à r.l.	123268	Taste of Africa S.à r.l.	123304
HEINEN Schornsteintechnik s.à r.l.	123269	TIA Europe S.A.	123304
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l.	123307	Trina Solar (Luxembourg)	123303
Investcredit SICAV	123307	Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	123303
Keep Contact S.à r.l.	123269	Uplace International	123309
Lamain S.A.	123300	Valoritis S.A.	123266
Lux Star International S.à r.l.	123299	VSM Investment S.A.	123304
Maretex S.A.	123301	WH Selfinvest	123306
Marley Tile S.A.	123300	Zabaleta Holding S.A.	123266
Mediaset Investment Sàrl	123301		

Valoritis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 131.731.

—
Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration, en date du 30 août 2011

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration de la Société, tenu en date du 30 août 2011 que:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET est élu en tant que président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017;
- Tous les pouvoirs de Monsieur Eric AUBRY, de ses fonctions d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière sont radiés avec effet immédiat;
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10/08/1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur-Délégué à la gestion journalière pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017 en remplacement de Monsieur Eric AUBRY, Administrateur-Délégué démissionnaire.

Pour extrait conforme

VALORITIS S.A.

Pierre-Siffrein GUILLET / Grégory GUISSARD

Administrateur et Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2011123414/21.

(110142044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Zabaleta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 30.433.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 1^{er} septembre 2011

L'assemblée a procédé à la réélection des administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- M. Philippe GILAIN, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.
- M. Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.
- Mme Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

L'assemblée a procédé à la réélection de Madame Diane WUNSCH, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011123428/18.

(110141993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 106.133.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 24 août 2011, les administrateurs de Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A. décident d'accepter la démission de Victoria Brown de son poste d'administrateur avec effet au 24 août 2011.

Conformément au prescrit de l'article 51 de la loi du 10 août 1915, les administrateurs décident de pourvoir à leur remplacement et nomment en qualité d'administrateur:

Mr Charlie Macrae, né le 4 avril 1953 à Ayr, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 24 août 2011, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Elisabeth Weiland
- Antonius Simon van der Poel

- Charlie Macrae

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 septembre 2011.

Pour Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011123627/22.

(110142498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Albany Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.790.

*Résolutions prises par l'assemblée générale de la société Albany Participations S.A.
tenue en session extraordinaire à Luxembourg, le 01/09/2011 à 11.00 heures*

Première Résolution

L'assemblée générale DECIDE de transférer le siège avec effet au 1^{er} août 2011 du 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Deuxième Résolution

L'assemblée générale DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants avec effet au 31/07/2011:

Administrateurs démissionnaires:

- a) M. Jean BEISSEL;
- b) M Jürgen FISCHER; et
- c) M. René DECHAMPS

Commissaire aux Comptes démissionnaire:

Fiduciaire FIBETRUST, société civile d'expertises comptables, Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de nommer au 1^{er} août 2011, comme nouveau conseil d'administration composé de trois administrateurs:

Conseil d'Administration:

- 1) Monsieur Stephan LE GOUEFF, né le 14/12/1958 à Montréal, Canada, demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse;
- 2) Madame Sabine PERRIER, née le 22/04/1959 à Thionville, France et demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse; et
- 3) Monsieur Philippe SAUTREAU, né le 18/01/1962, à Besançon, France et demeurant à F-57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de nommer au 1^{er} août 2011 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., RCS Luxembourg N° 30.718, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

LG@VOCATS

Mandataire

Référence de publication: 2011123653/43.

(110142539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Cash On Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.760.

Extrait des conventions de cession de parts datées du 09 août 2011

En vertu des conventions de cession de parts sociales datées du 09 août 2011, la société CASH ON TIME S.à r.l. est à présent détenue de la manière suivante:

- 80 parts sociales à SB1 Founder Trust, un trust représenté par son trustee, la société Salt Partners (Services) Limited, ayant son siège social à Northfields, 7, Independence Avenue, Mosta MST 9026, MALTE, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Malte sous le numéro C 44965;

- 20 parts sociales à Silverback Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.735.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Patrick Poulin / Alain Tircher

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011123694/21.

(110142537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Calmel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.088.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALMEL HOLDINGS S.A. en liquidation tenue en date du 30 août 2011 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2011123699/19.

(110142719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Gravolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.033.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2011

Les associés se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre KRIER, né le 13 janvier 1951 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Bertrange, 245, rue des Romains, comme gérant à partir du 15 juin 2011.

Est nommée gérante avec effet au 15 juin 2011:

Madame Marie-Thérèse KRIER, née le 2 août 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8227 Mamer, 9, rue de Paris.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme
GRAVOLUX S.à r.l.

Référence de publication: 2011123774/18.

(110142612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

HEINEN Schornsteintechnik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.475.

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 30 août 2011 que Madame Corinne JUNG, née le 13 janvier 1963 à Luxembourg, demeurant à D-54441 KIRF, 3, In der Hofwies, a cédé 52 (cinquante-deux) de ces parts, à Monsieur Léon DE BRAECKELEER, né le 1^{er} août 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à D-54441 KIRF, 3, In der Hofwies.

Madame Corinne JUNG détient 24 parts sociales (vingt-quatre) et

Monsieur Léon DE BRAECKELEER détient 76 parts sociales (soixante-seize).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011123783/15.

(110142542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Keep Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.372.

Cession de parts sociales

En date du 31 mars 2011, Mademoiselle Ludivine Plessy, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, au 12, rue Jean Wehé, a cédé trois cent soixante-quinze (375) parts sociales qu'elle détenait dans la société Keep Contact S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.372, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

à Mademoiselle Catherine Plessy, cadre dirigeant, demeurant à F-57970 Yutz, au 39B, rue Pasteur.

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

- Mademoiselle Catherine Plessy, née le 3 avril 1977 à Laxou (France), cadre dirigeant, demeurant à F-57970 Yutz, 39B, rue Pasteur	375 parts sociales
- Mademoiselle Ludivine Plessy, née le 3 avril 1977 à Laxou (France), employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue Jean Wehé	125 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

KEEP CONTACT S.à r.l.
Ludivine Plessy
Gérante

Référence de publication: 2011123805/25.

(110142717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Silverback Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.735.

Extrait de la convention de cession de parts datée du 9 août 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales, datée du 9 août 2011, le trust SBI Founder Trust, un trust représenté par son trustee, la société Salt Partners (Services) Limited, ayant son siège social à Northfields, 7, Independence Avenue, Mosta MST 9026, MALTE, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société Silverback Investments S.à r.l. de la manière suivante:

- 3.350 parts sociales ordinaires de catégorie A;
- 3.350 parts sociales ordinaires de catégorie B;
- 3.350 parts sociales ordinaires de catégorie C;
- 9 parts sociales privilégiées de catégorie A;
- 9 parts sociales privilégiées de catégorie B;
- 9 parts sociales privilégiées de catégorie C;

à «9219-8431 QUÉBEC INC.», une société de droit canadien, ayant son siège social au 1, Place Ville Marie, 37^e étage, Montréal QC H3B 3P4, Québec (Canada), inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1166431123.

Suite à la convention de cession de parts sociales précitée, les associés de Silverback Investments S.à r.l. sont les suivants:

- 7503750 CANADA INC., qui détient:
 - * 420 parts sociales ordinaires de catégorie A;
 - * 420 parts sociales ordinaires de catégorie B;
 - * 420 parts sociales ordinaires de catégorie C.
- 9219-8431 QUÉBEC INC, qui détient:
 - * 3.770 parts sociales ordinaires de catégorie A;
 - * 3.770 parts sociales ordinaires de catégorie B;
 - * 3.770 parts sociales ordinaires de catégorie C;
 - * 10 parts sociales privilégiées de catégorie A;
 - * 10 parts sociales privilégiées de catégorie B;
 - * 10 parts sociales privilégiées de catégorie C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Patrick Poulin / Alain Tircher

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011123934/38.

(110142536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires
tenue extraordinairement le 4 août 2011 au siège social de la société*

L'assemblée décide de nommer réviseur d'entreprises agréé pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123865/15.

(110142533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.998.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2011

1. Monsieur Jean KONINCKX a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour CAMECO LUXEMBOURG S.A.

Georges SCHEUER

Référence de publication: 2011124014/15.

(110141943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

D.S.C.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 422, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 163.014.

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2011

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises

L'associé unique

Monsieur Carlos Manuel DA SILVA PEREIRA, cafetier, né à Vilarinho de Cotas/Aliljo (Portugal), le 18 décembre 1964, demeurant à L-1232 Howald, 1, rue Ernest Beres (100 parts sociales)
de la société à responsabilité limitée D.S.C.M., ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 422, route de Thionville
a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

1) Monsieur Carlos Manuel DA SILVA PEREIRA, propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée D.S.C.M., établie et ayant son siège social à Hesperange;

Monsieur Carlos Manuel DA SILVA PEREIRA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Maria DE SA PEREIRA, ouvrière, née à Ribalonga Do Tua/Braganca (Portugal) le 8 juin 1966, demeurant à L-1232 Howald, 1, rue Ernest Beres, qui accepte 76 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société D.S.C.M. S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est réparti comme suit:

Monsieur Carlos Manuel DA SILVA PEREIRA	24 parts sociales
Madame Maria DE SA PEREIRA	<u>76 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Carlos Manuel DA SILVA PEREIRA reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2011, en 2 exemplaires. Carlos Manuel DA SILVA PEREIRA / Maria DE SA PEREIRA.

Référence de publication: 2011124015/31.

(110141952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Securum Equity Partners - Golf & Wellness Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.470.

Rectification de l'acte donné en date du 28 juillet 2011 (L110122613)

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of July;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) SECURUM EQUITY PARTNERS, a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 159.998 (the General Partner),

here represented by Mrs. Sabrina COLANTONIO, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 July 2011;

2) SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, a foundation governed by the laws of Liechtenstein, having its registered office at c/o Administrative Anstalt Landstrasse 11, 9495 Triesen, Liechtenstein, registered with the Öffentlichkeitsregister Fürsumentum Liechtenstein under number FL-0002.358.292-4, having a share capital of thirty thousand Euro (EUR 30,000) (the Founding Shareholder),

here represented by Mrs. Sabrina COLANTONIO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 11 July 2011.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Title I. Name – Duration – Object – Registered office

Art. 1. Definitions. Capitalized words and expressions shall have the meanings set out below:

Accounting Period means each period of twelve months ending on December 31. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Partnership and shall end on December 31, 2011;

Articles mean these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a parent undertaking or a subsidiary of that person or a subsidiary of any such parent undertaking;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in Luxembourg;

Capital Contribution means the portion of each Shareholder's Commitment drawn down and contributed by such Shareholder as share capital in exchange for the issuance of Class B Shares of the Partnership;

Chairman has the meaning ascribed to it under article 26;

Class A Shares means the shares held by the Founding Shareholder in the share capital of the Partnership and which are not offered for subscription to Investors;

Class B Shares means the shares held by the Shareholders other than the Class A Shares and offered to Investors for subscription and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Class C Share means the sole unlimited share held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Commitment(s) means such amounts (denominated in Euro) that each Shareholder agrees to pay to the Partnership by subscribing for Class B Shares;

Commitment Period means the period of twenty-four (24) months following the First Closing Date (which may be extended by the General Partner at its own discretion for up to twenty (12) months) at the end of which the Partnership may not draw down Commitments nor make new Investments, provided that Commitments may be drawn down thereafter (and Investments may be made thereafter) to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new Investment or (iii) to make any follow-on investments in existing Investments (in this latter case up to a maximum of ten (10) % of the Committed Funds);

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments of Shareholders;

Confirmation Letter has the meaning ascribed to it under article 8;

Default Redemption Price means the price at which the Shares have been issued less a discount of thirty (30%) percent;

Defaulting Shareholder has the meaning ascribed to it under article 11;

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be paid;

Eligible Shareholders has the meaning ascribed to it under article 8;

Euro or € means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

EVCA means the European Private Equity and Venture Capital Association;

Final Closing Date means the last day of the Subscription Period, which is at most twelve (12) months after the First Closing Date;

First Closing Date means the date on which Investors are first admitted to the Partnership as Shareholder, save the Founding Shareholder who for the purpose of the incorporation of the Partnership is admitted to the Partnership as Shareholder immediately upon incorporation;

First Payment has the meaning given ascribed to it under article 10;

Founding Shareholder means the Shareholder holding one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199.999) Class A Shares subscribed at the time of incorporation of the Partnership;

General Partner means SECURUM EQUITY PARTNERS, a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) with the number B159.998, holder of one unlimited Class C Share;

Initial Transfer Notice has the meaning ascribed to it under article 8;

Investment means an investment made by the Partnership in compliance with the Partnership's object or, as the context requires, a proposed investment by the Partnership;

Investor means a person who has agreed to subscribe Commitments and "Investors" shall be construed accordingly;

Law or Law of August 10, 1915 means the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Management Fee has the meaning given under article 17;

Net Asset Value means the net asset value of the Partnership as determined in accordance with article 12;

Partnership means SECURUM EQUITY PARTNERS – GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A., a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions or SCA);

Proposed Purchaser(s) has the meaning ascribed to it under article 8;

Redemption Price means the price as indicated in the Initial Transfer Notice, in the event of redemption of Shares to be Transferred by the Partnership, pursuant to a refusal to approve a transfer of Shares to be Transferred in accordance with article 8;

Right of Election has the meaning ascribed to it under article 8;

Right of First Refusal has the meaning ascribed to it under article 8;

Second Transfer Notice has the meaning ascribed to it under article 8,

Shareholders mean the holders of the Class A Shares and the Class B Shares;

Shares has the meaning ascribed to it under article 6;

Shares to be Transferred has the meaning ascribed to it under article 8;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the number of Class B Shares to be subscribed by such Shareholder, (iii) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Class B Shares; and (iv) representations and warranties given by such Shareholder in favor of the Partnership;

Subscription Period means the period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date during which Class B Shares are offered to subscription;

Subsequent Shareholder(s) means any additional Shareholder(s) admitted after the First Closing Date;

Supervisory Board has the meaning ascribed to it under article 26;

Total Commitments means the Commitments already paid by the Shareholders to the Partnership for the purposes of making Investments;

Transferee has the meaning ascribed to it under article 8;

Transferor has the meaning ascribed to it under article 8;

Undrawn Commitment means in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice;

Valuation Date means the date on which the Net Asset Value is determined in accordance with the Articles. The Net Asset Value shall be calculated annually at the end of each financial year and at the discretion of the General Partner whenever needed.

Art. 2. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited Class C Share, the Founding Shareholder and all those who may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" under the name of SECURUM EQUITY PARTNERS – GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A. (hereinafter the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by the Articles and any shareholders agreement which might be entered into by and between the General Partner and the Shareholders from time to time.

Art. 3. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliate. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The Partnership may leverage its assets.

4.7. The Partnership will not make any passive investment in any fund or other collective investment scheme.

4.8. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

5.2. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title 2. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 6. Share Capital.

6.1. The initial share capital of the Partnership is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000) represented by the following shares:

(i) one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199.999) Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each; and

(ii) One (1) Class C Share with a par value of one Euro (EUR 1).

6.2. The share capital of the Partnership shall be divided in the following three classes of shares:

(i) Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;

(ii) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each; and

(iii) One (1) Class C Share with a par value of one Euro (EUR 1).

No further Class C Shares shall be issued.

6.3. No other class of shares may be created without a general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for the amendment of these Articles, with the approval of the General Partner.

6.4. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.5. The subscribed share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

6.6. The Partnership shall maintain a share premium reserve account for the Class B Shares in Euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

6.7. The authorized share capital is set at ten million Euro (Euro 10,000,000) represented by ten million (10,000,000) Class B Shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each to be subscribed and paid up according to article 10.2 below.

6.8. The General Partner is authorized within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Partnership, subject to extension to be decided by the general meeting of the Shareholders adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 19 below to:

- (i) increase the current share capital up to the amount of the authorized capital, in whole or in part from time to time;
- (ii) issue up to ten million (10,000,000) Class B Shares having a par value of one Euro (EUR 1); and
- (iii) waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights during the Commitment Period, when the General Partner will have accepted Commitments of new Investors in order to allow them to become Subsequent Shareholders.

6.9. The General Partner is hereby authorized to determine the conditions attached to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Partnership into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.10. Each time the General Partner shall act to render effective an increase of capital, within the authorized capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the General Partner shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 7. Form of Shares.

7.1. The Shares of the Partnership shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2. A register of the Shareholders of the Partnership will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and the class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3. Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

7.4. The Partnership will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1. The Shareholders will be permitted to transfer their Shares during the Commitment Period, with the prior approval of the General Partner to be given in writing. Shareholders, with the sole exception of the Founding Shareholder, will be permitted to transfer their Shares, subject to the exercise of the right of first refusal by the other Shareholders as described below and subject to the consent of the General Partner. Any transfer of Shares by a Shareholder who is a Founding Shareholder will be subject only to the prior approval of the General Partner.

8.2. Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, the Shares are freely transferable to Affiliates. In such case, the Shareholder transferor shall comply with the provisions of the first paragraph of article 8.3 and the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles.

8.3. Any Shareholder, with the sole exception of the Founding Shareholder, who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee, which is not a Shareholder (the Transferee), shall give thirty (30) days prior notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer (the Shares to be Transferred), the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles and the obligation to pay the remainder of any Undrawn Commitment (the Initial Transfer Notice).

8.4. Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Transfer Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Transfer Notice) to the Shareholders other than Defaulting Shareholders (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be Transferred, and (ii) the price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

8.5. The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares for the time being held by it in relation to the total number of Shares held by the other Eligible Shareholders.

8.6. The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the reception of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of Shares to be Transferred over which it intends to exercise its Right of First Refusal and (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Eligible Shareholders exercise their full Right of First Refusal (the Right of Election).

8.7. Within the following fifteen (15) Business Days, the General Partner shall verify if all Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted by the Eligible Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election and shall inform the Transferor by registered letter.

8.8. If all Shares to be Transferred are not pre-empted, all Shares to be Transferred may be transferred by the Transferor to the Transferee subject to the approval procedure set forth under article 8.4. A Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the Shares to be Transferred, if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

8.9. Within eight (8) Business Days of receipt of the registered letter from the General Partner and when the Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted, the Transferor shall then confirm by registered letter to the General Partner its intention (i) either to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, (ii) or to renounce to the transfer of the Shares to be Transferred (the Confirmation Letter).

8.10. If the Transferor wishes to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, according to the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, the General Partner shall then notify the Transferor, by registered letter, of its decision of approval relating to the transfer of the Shares to be Transferred to the Transferee within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. In case of approval of the Transferee by the General Partner, the Transferor shall be free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee. The General Partner is deemed to have approved the transfer of the Shares to be Transferred if it has not notified its refusal to the Transferor within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter.

8.11. The General Partner may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

8.12. All transfers are subject to the Transferee providing the General Partner with appropriate anti-money laundering documentation and, while the Transferor has outstanding Undrawn Commitments, any element available to the Transferee to demonstrate that it has sufficient covenant strength to satisfy its obligations in relation to the transferred Undrawn Commitment. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Undrawn Commitments subscribed for by the Transferor.

8.13. No transfer of Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Shares (and the related Undrawn Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

8.14. The General Partner will be entitled to withhold its consent to the proposed transfer for the Shares to be Transferred on the following grounds:

- a) if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Partnership to be dissolved;
- b) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles;
- c) if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Partnership or its Affiliates or of inappropriate creditworthiness.

8.15. The General Partner shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either (i) propose another transferee or (ii) authorize the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal, within the conditions provided for in the Articles.

8.16. Following point (i) above, the General Partner can propose to the Transferor within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal one or several potential purchaser(s) who are willing to purchase all of the Shares to be Transferred (the Proposed Purchaser(s)), under the same conditions as those indicated in the Initial Transfer Notice, being understood that in the case where the General Partner proposes several Proposed Purchasers, the aggregate number of Shares offered to be purchased by these Proposed Purchasers shall be equal to the aggregate number of Shares to be Transferred.

8.17. The Proposed Purchaser(s) has a period of thirty (30) days following the expiration of the three (3) months period mentioned in the preceding paragraph in order to pay the purchase price. The transfer of legal ownership of the Shares to be Transferred shall be effective on the day of the last payment made for the Shares to be Transferred.

8.18. If, at the end of the three (3) months period provided here above, the General Partner has not proposed one or several Proposed Purchaser(s) or has not authorized the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within the conditions provided for in the Articles, or if the Proposed Purchaser(s), for any reason (other than a reason attributable to the Transferor), has not paid the purchase price within the thirty (30) days period, the approval of the Transferee, which was initially refused by the General Partner, shall be considered as given and the Transferor shall be thereupon free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice.

Art. 9. Redemptions.

9.1. The Partnership may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

9.2. The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

9.3. Subject to the provisions of article 8, upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be made at the Redemption Price and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders,

all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective.

9.4. Redemptions of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles, subject each time to the consent of the General Partner.

Art. 10. Subscription – Drawdown.

10.1. The Class B Shares shall be offered for subscription during the Subscription Period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date.

10.2. The Class B Shares will be issued at a price equal to their par value of one Euro (EUR 1) together with a share premium attached to be determined by Securum Equity Partners S.A.

10.3. The Partnership may issue Class B Shares following the drawdown of Shareholders' Commitments under the terms and conditions of any Subscription Agreement entered into with the Shareholders as well as pursuant to a reduction of Commitments due to a default of a Shareholder.

10.4. Any amount contributed to the share capital of the Partnership upon its incorporation by the Founding Shareholder and the General Partner in excess of their respective Commitment will be readjusted on the First Closing Date.

10.5. Where shareholders are admitted after the First Closing Date (the Subsequent Shareholders), Commitments will be drawn down entirely from the Subsequent Shareholders (the First Payment) until the sums subscribed by them expressed as a proportion of their Commitments equates to the same proportion of the Commitments of the initial Shareholders already drawn down.

10.6. Each Subsequent Shareholder will be required to pay a subscription premium to the Partnership. The subscription premium will be determined for each Subsequent Shareholder on the basis of the Net Asset Value and in case the Net Asset Value is lower than the capital paid in, by applying to the amount of its First Payment an interest rate corresponding to the EURIBOR one (1) year rate (the rate last published on the First Closing Date) plus two hundred (200) basis points for the period from the First Closing Date (or, as the case may be, the payment date by the initial Shareholders of the portion of their Commitments already drawn down) to the date of admission of the relevant Subsequent Shareholder.

10.7. Shareholders' Commitments can be increased during the Subscription Period, provided that the same possibility is offered to the other Shareholders by the General Partner in order to respect their proportional rights.

10.8. The General Partner may call and draw down Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Partnership as determined by the General Partner, in such installments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Partnership.

10.9. Each Drawdown Notice will be sent to the Shareholders with at least ten (10) Business Days' prior notice (by registered post or electronic mail) for payment by the recipient Shareholder of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment. Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed investment.

10.10. Commitments may be drawn down during the Commitment Period to make investments, pay fees and meet the expenses and liabilities of the Partnership. Commitments will cease to be available for draw-down after the expiry of thirty six (36) months from the First Closing Date (which may be extended by the General Partner at its own discretion for up to twenty-four (24) months provided that Commitments may be drawn down thereafter to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new investment or (iii) to make any follow-on investment in any existing Investment (in this latter case up to a maximum of ten (10) % of the Committed Funds).

10.11. On the last day of the Commitment Period, the General Partner will notify the Shareholders with an estimate of the amounts that the General Partner may draw down after the expiry of the Commitment Period.

10.12. Net disposal proceeds received during the Commitment Period may be re-invested until the end of the Commitment Period. After the Commitment Period amounts may be re-invested as follow-on investments in existing Investments only (in this latter case up to a maximum of ten (10) % of Total Commitments).

Art. 11. Default.

11.1. If a Shareholder (a Defaulting Shareholder) fails:

(i) to advance to the Partnership the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice; and

(ii) to remedy such default and to pay interest to the Partnership on the amount outstanding for the period from the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four (4) % per annum above European Central Bank's base rate from time to time, on or before the expiry of thirty (30) Business Days' notice from the date of expiry of such Drawdown Notice;

then the General Partner:

(i) will set off any distributions to the Defaulting Shareholder until any amounts owed to the Partnership have been paid in full; and

(ii) shall have the right (but shall not be required), without prejudice to any other rights that it or the Partnership may have so that interest as aforesaid shall continue to accrue after such period of thirty (30) Business Days, to do any of the following, in compliance with the two last paragraphs of this article 11:

a) to impose damages corresponding to ten (10) % of the Commitment;

b) to cause the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder to be forfeited (except that such Undrawn Commitment may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to those agreed with the General Partner, and such Defaulting Shareholder shall cease to be a Shareholder for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder is forfeited, as provided above;

c) to procure the sale of the Shares of the Defaulting Shareholder to a purchaser determined by application of the Shareholders' Right of First Refusal as of the date of default, at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable immediately to the Partnership by the purchaser and to the Defaulting Shareholder only upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date. The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Shares (as well as the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder) and each Shareholder agrees to appoint or procure the appointment of the General Partner as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if it shall become a Defaulting Shareholder and shall ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof. The purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as a Shareholder;

d) to take any action as the General Partner may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment;

e) to redeem the Shares of the Defaulting Shareholder at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date;

f) to exercise any other remedy available under applicable law; and

g) to admit a new Shareholder in order to replace the Defaulting Shareholder.

11.2. The General Partner will make sure that all Defaulting Shareholders are treated equally regarding the implementation of the above-mentioned measures.

Art. 12. Valuation, Accounting and Reporting.

12.1. Valuation at Fair Value

The assets of the Partnership shall be valued on the basis of the fair value. Such value shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) securities dealt in on a regulated market will be valued on the basis of their quoted mid-market price on the last day of trading prior to the Valuation Date, subject to any discounts which in accordance with EVCA valuation guidelines may be applicable due to the nature of such security, on the market which is normally the principal market for such securities;

(iii) all other assets of any kind or nature will be valued at fair market value, as determined in good faith by or under the responsibility of the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures prescribed by EVCA. For the purpose of determining the fair market value of the assets under this provision, the General Partner may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (a) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (b) the nature and adequacy of the Partnership's rights, remedies and interests; (c) the creditworthiness of the assets business, cash flows, capital structure and future prospects; (d) information relating to recent relevant market transactions; (e) the reputation and financial condition of the assets business and recent reports relating to the assets; (f) general economic market conditions affecting the fair value of the assets.

(iv) the value of assets denominated in a currency other than Euro shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value;

The General Partner is authorized to apply other fair valuation principles for the assets of the Partnership, when circumstances or market conditions so justify, but on a consistent basis. When evaluating any assets which are held subject to any restriction on transfer or sales, such assets will be valued at a reasonable discount. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any custodian, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Partnership and on its present, past or future Shareholders.

12.2. Assets

The assets of the Partnership shall include (without limitation):

- (i) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) all shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Partnership (provided that the Partnership may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) all stock dividends, cash dividends and cash distributions received by the Partnership to the extent information thereon is reasonably available to the Partnership;
- (v) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Partnership except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- (vi) the liquidation value of all contracts and options the Partnership has an open position in;
- (vii) the preliminary expenses of the Partnership insofar as the same have not been written off; and
- (viii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.3. Liabilities

The liabilities of the Partnership shall include (without limitation):

- (i) all loans, bills and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on loans of the Partnership (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, custodian fees and any other agents' fees);
- (iv) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Partnership;
- (v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the accounting date, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Partnership; and
- (vi) all other liabilities of the Partnership of whatsoever kind and nature assessed in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Partnership shall take into account all expenses payable by the Partnership. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for annual or other periods.

12.4. Suspension of Calculation of the Net Asset Value

The General Partner may suspend calculation of the Net Asset Value when:

- (i) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Partnership is not practicable for reasons beyond the control of the Partnership; or
- (ii) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the Investments of the Partnership are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or
- (iii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Partnership would be impractical; or
- (iv) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.

Title 3. Administration

Art. 13. Management.

13.1. The Partnership shall be managed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Partnership.

13.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

13.3. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Partnership, the Partnership shall not be immediately dissolved and liquidated, provided

that an administrator, who needs not to be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, to be convened as soon as practicable, and appoints a new general partner to the Partnership.

13.4. The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Partnership, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles, in any other event except for fraud, gross negligence or willful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of seventy five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights are represented.

13.5. Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the Partnership shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in 13.4 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Partnership. The Partnership shall, in such case, have the right to buy back all Class C Shares held by the General Partner at a price equal to the subscription price paid upon subscription of these management shares or to transfer the right to buy back these shares (at the same price as the subscription price initially paid by the initial General Partner) to the replacement general partner.

13.6. The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Partnership as required for the operation and management of the Partnership,

provided however that the Shareholders may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 14. Corporate Signature. Towards third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through two or more authorized signatories or by the joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 15. Delegation of Powers.

15.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Partnership deems necessary for the operation and management of the Partnership. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Partnership. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

15.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 16. Conflict of Interests.

16.1. No contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2. In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Partnership an interest different to the interests of the Partnership, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

16.3. The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 17. Fees. In consideration of the management activities to be carried out by the General Partner, the General Partner shall receive a management fee calculated on the Partnership's Net Asset Value (the Management Fee). The Management Fee is calculated on the latest Net Asset Value available and shall be paid at least annually. The General Partner shall have the possibility to request an earlier payment of the Management Fee, whether in full or partially. For the first year, the Management Fee will be calculated on the basis of the Committed Funds.

In respect of Shares which are redeemed, the Management Fee will be calculated on each day on which a redemption occurs on the basis of the latest Net Asset Value available.

Art. 18. Indemnification.

18.1. The Partnership may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Partnership or,

at its request, of any other company of which the Partnership is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Partnership is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

18.2. The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any general partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

18.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 19. Expenses.

19.1. The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

19.2. The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

Title 4. General meetings

Art. 20. Powers.

20.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

20.2. Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

20.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

20.4. In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

20.5. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution, excluding resolutions relating to the approval of the accounts of the Partnership, shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented.

20.6. Any increase of any Shareholder's Commitment, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 21. Meetings of Shareholders.

21.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on the third Thursday of June at 9:00 AM. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

21.2. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

21.3. All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

21.4. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 22. Procedure.

22.1. The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. If all

Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

22.2. Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

22.3. The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

Art. 23. Liability of Shareholders. The Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

Art. 24. Reports. The General Partner will provide the Shareholders with:

- a) within ninety (90) days of each Accounting Period, an annual report including annual audited financial statements;
- b) within forty five (45) days of the end of each quarter, unaudited financial statements of the Partnership, a statement of each Shareholder's account, a report on the Partnership's investments;
- c) within forty five (45) days of each quarter, quarterly reports providing narrative and summary financial information on the Partnership's investment portfolio and key variables; and
- d) periodically, a pipeline report detailing potential investments for the Partnership.

Title 5. Accounting year – Allocation of profits – Supervision

Art. 25. Accounting Period.

25.1. The Accounting Period of the Partnership shall begin on January 1, and it shall terminate on December 31 of each year. The first Accounting Period of the Partnership shall begin on the day of the incorporation of the Partnership and shall terminate on December 31, 2011.

25.2. The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

Art. 26. Supervisory Board.

26.1. The Partnership is supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) comprising of at least three (3) members, who need not be shareholders.

26.2. The general meeting of the Shareholders appoints the members of the

Supervisory Board and determines their number, remuneration and the term of their office. Members of the Supervisory Board cannot be appointed for more than six (6) years and are re-elegible.

26.3. The Supervisory Board must appoint a chairman (the Chairman) among its members and it may choose a secretary, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

26.4. The Supervisory Board has the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

26.5. The Supervisory Board is also consulted by the General Partner on matters determined by the General Partner and can authorize any actions of the General Partner which, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

26.6. The Supervisory Board meets upon request of the General Partner or any of its members, at the place indicated in the notice, which, in principle, is in Luxembourg.

26.7. Written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all members at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

26.8. No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Supervisory Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

26.9. A member of the Supervisory Board may grant a power of attorney to any other member of the Supervisory Board in order to be represented at any meeting of the Supervisory Board.

26.10. The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes of its members present or represented. The Chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Supervisory Board are recorded in minutes signed by the Chairman or all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

26.11. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

26.12. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

26.13. The members of the Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Partnership, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 27. Allocation of Profits.

27.1. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) % of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) % of the Partnership's issued share capital.

27.2. The General Partner shall propose to the general meeting of Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

27.3. The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

27.4. Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

27.5. The General Partner is allowed to make distributions in kind.

Title 6. Dissolution – Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1. The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of seventy-five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented, subject to the consent of the General

Partner or (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in article 5.

28.2. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers of the liquidators, subject to the Law.

28.3. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Title 7. General provisions

Art. 29. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Partnership and will end on December 31, 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199,999) Class A Shares and one (1) Class C Share as follows:

SECURUM EQUITY PARTNERS, prenamed:	one (1) Class C Share
SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, prenamed:	one hundred ninety nine thousand and nine hundred ninety-nine (199,999) Class A Shares
Total:	two hundred thousand (200,000) Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is from now on at the free disposal of the Partnership, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros.

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The above named appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have unanimously passed the following resolutions:

1. The meeting resolves to appoint as members of the Supervisory Board of the Partnership:
 - Mr. Philippe RICHELLE, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Mrs. Brigitte DENIS, professionally residing at 23, Val Fleuri L-1526, Luxembourg; and
- Mr. Dominique RANSQUIN, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2. The mandate of the Supervisory Board shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2016.

3. The registered office of the Partnership is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, vingt et un juillet;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) SECURUM EQUITY PARTNERS, une société anonyme, gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.998 (l'Associé-Gérant-Commandité);

ici représentée par Madame Sabrina COLANTONIO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2011;

2) SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, une fondation gouvernée par les lois de Liechtenstein, avec siège social au c/o Administratral Anstalt, Landstrasse 11, 9495 Triesen, Liechtenstein, enregistrée auprès du Öffentlichkeitsregister Fursentum Liechtenstein sous le numéro FL-0002.358.292-4, ayant capital social de trente mille euros (EUR 30.000) (l'Associé Fondateur);

ici représentée par Madame Sabrina COLANTONIO, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et de dresser les statuts qu'ils ont arrêtés comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination – Durée – Objet social – Siège social

Art. 1^{er}. Définitions. Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actions (Shares) a le sens qui lui est conféré à l'article 6;

Actions de Classe A (Class A Shares) désigne les actions détenues par l'Associé Fondateur dans le capital social de la Société, qui ne peuvent pas être souscrites par les Investisseurs;

Actions de Classe B (Class B Shares) désigne les actions autres que les Actions de Classe A, détenues par les Actionnaires, qui peuvent être souscrites par les Investisseurs et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Action de Classe C (Class C Share) désigne la seule action supportant une responsabilité illimitée détenue par l'Associé-Gérant-Commandité et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Actionnaires (Shareholders) désigne les détenteurs d'Actions de Classe A et de Classe B;

Actionnaire Défaillant (Defaulting Shareholder) a le sens qui lui est conféré à l'article 11;

Actionnaires Eligibles (Eligible Shareholders) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Actionnaire Fondateur (Founding Shareholder) désigne l'Actionnaire détenant cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (199.999) Actions de Classe A souscrites à la date de constitution de la Société;

Actionnaire(s) Ultérieur(s) (Subsequent Shareholder(s)) désigne tous les Actionnaires additionnels qui sera/seront admis après le Premier Jour de Souscription;

Actions à Céder (Shares To Be Transferred) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Affiliés (Affiliates) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société mère ou Filiale de cette personne ou une Filiale d'une telle société mère;

Apport En Capital (Capital Contribution) désigne la fraction de l'Engagement de chaque Actionnaire appelée et apportée par l'Actionnaire concerné comme capital social, en contrepartie de l'émission d'Actions de Classe B de la Société;

Associé-Gérant-Commandité (General Partner) désigne SECURUM EQUITY PARTNERS, une société anonyme, gouvernée par les lois de Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S Luxembourg) sous le numéro B 159.998, détenteur d'une Action de Classe C supportant une responsabilité illimitée;

Avis d'Appel de Tranche (Drawdown Notice) désigne l'avis écrit notifié par l'Associé-Gérant-Commandité qui détermine les tranches et dates des Engagements des Actionnaires à payer;

Avis Initial de Transfert (Initial Transfer Notice) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Bulletin de Souscription (Subscription Agreement) désigne le contrat signé entre la Société et chaque Actionnaire indiquant (i) l'Engagement de cet Actionnaire, (ii) le nombre d'Actions de Classe B à souscrire par cet Actionnaire, (iii) les droits et obligations de cet Actionnaire eu égard à sa souscription d'Actions de Classe B; et (iv) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

Candidat(s) Acquéreur(s) (Proposed Purchaser(s)) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Cessionnaire (Transferee) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Cédant (Transferor) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Commission de Gestion (Management Fee) a le sens qui lui est conféré à l'article 17;

Conseil de Surveillance (Supervisory Board) a le sens qui lui est conféré à l'article 26;

Dernier Jour de Souscription (Final Closing Date) désigne le dernier jour de la Période de Souscription, qui intervient au plus tard douze (12) mois après le Premier Jour de Souscription;

Droit de Prémption (Right of First Refusal) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Droit de Prémption Supplémentaire (Right of Election) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Engagement(s) (Commitment(s)) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire s'engage à payer à la Société en souscrivant des Actions de Classe B;

Engagement Global (Committed Funds) désigne la somme totale des Engagements des Actionnaires;

Engagement Non Appelé (Undrawn Commitment) désigne, pour un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;

Engagement Total désigne les Engagements déjà payés par les Actionnaires à la Société dans le but de faire des Investissements;

Euro(s) ou € désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N o 974/98, tel que ponctuellement modifié;

EVCA désigne la European Private Equity and Venture Capital Association;

Exercice Comptable (Accounting Period) désigne chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011;

Investissement (Investment) désigne un investissement réalisé par la Société, conformément à l'objet social de la Société ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société;

Investisseur (Investor) désigne une personne qui a accepté de souscrire un Engagement et «Investisseurs» s'interprète en ce sens;

Jour d'Evaluation (Valuation Date) désigne une date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts. La Valeur Nette d'Inventaire doit être calculée chaque année à la fin de chaque exercice sociale et à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité autant des fois que nécessaire;

Jour Ouvrable (Business Day) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg;

Lettre de confirmation a le sens qui lui conféré à l'article 10;

Loi (Law) ou Loi du 10 août 1915 (Law of 10 August 1915) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;

Païement Initial (First Payment) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 10;

Période de Souscription (Subscription Period) désigne la période qui débute par le Premier Jour de Souscription et se termine par le Dernier Jour de Souscription pendant laquelle les Actions de Classe B sont offertes à la souscription;

Période de Suspension (Suspension Period) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;

Période d'Investissement (Commitment Period) désigne la période de vingt quatre (24) mois à compter du Premier Jour de Souscription (qui peut être étendue par l'Associé-Gérant-Commandité d'une période allant jusqu'à douze (12) mois à sa seule discrétion) à l'expiration de laquelle la Société ne peut plus appeler d'Engagement ni effectuer de nouveaux Investissements, étant entendu que des Engagements pourront être appelés ultérieurement (et des Investissements pourront être effectués ultérieurement) dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout Investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement tel que l'acquisition d'un nouvel Investissement ou (iii) effectuer tout investissement complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de 10% de l'Engagement Global);

Premier Jour de Souscription (First Closing Date) désigne la date à laquelle les Investisseurs sont initialement admis dans la Société en qualité d'Actionnaires, à l'exception des Actionnaires Fondateurs qui, pour les besoins de la constitution de la Société, sont admis dans la Société en qualité d'Actionnaires dès la constitution;

Président (Chairman) a le sens qui lui est conféré à l'article 24;

Prix de Rachat (Redemption Price) désigne le prix tel qu'indiqué dans l'Avis Initial de Transfert, en cas de rachat des Actions à Céder par la Société, suite à un refus d'agrément d'un transfert d'Actions à Céder conformément à l'article 8;

Prix de Rachat En Cas de Défaillance (Default Redemption Price) désigne le prix auquel les Actions ont été émises, moins une décote de trente pour-cent (30%);

Second Avis de Transfert (Second Transfer Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8;

Société (Partnership) désigne SECURUM EQUITY PARTNERS – GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A., société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions;

Statuts (Articles) désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;

Valeur Nette d'Inventaire (Net Asset Value) désigne la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée à l'article 12.

Art. 2. Dénomination. Il existe entre l'Associé-Gérant-Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Classe C supportant une responsabilité illimitée, l'Actionnaire Fondateur et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions dans le futur, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de SECURUM EQUITY PARTNERS – GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A. (ci-après, la Société), qui sera régie par la Loi, les présents Statuts et tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu entre l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires ponctuellement.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de

leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses Sociétés Affiliées. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

4.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles, y compris les biens immobiliers, comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

4.6 La Société peut mettre en place un effet de levier sur ses actifs.

4.7 La Société s'interdit tout investissement passif dans tout fonds ou autre organisme de placement collectif.

4.8 La description qui précède doit être entendue dans son acception la plus large possible. L'énumération qui précède n'est pas exhaustive.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité.

5.2 Si l'Associé-Gérant-Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Titre 2. Capital social – Actions – Valeur nette inventaire

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social initial de la Société est fixé à deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) représenté par les actions suivantes:

- (i) cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (199.999) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune; et
- (ii) une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

6.2 Le capital social de la Société se divisera en trois classes d'action comme suit:

- (i) Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
- (ii) Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
- (iii) Une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Aucune autre Action de Classe C ne sera émise.

6.3 Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

6.4 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et l'Action de Classe C sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.5 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des Statuts, ainsi que décrit dans l'article 19 ci-dessous.

6.6 La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission en Euro pour les Actions de Classe B (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Actions de Classe B) et il devra être enregistré sur ce compte le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions de Classe B. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

6.7 Le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-), représenté par dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'euro un (EUR 1,-) chacune et qui seront souscrites et libérées conformément à l'article 10.2 ci-dessous.

6.8 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société, sous réserve d'une extension décidée par l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour les décisions ordinaires, ainsi que décrit dans l'article 19 ci-dessous, à:

- (i) augmenter le capital social actuel jusqu'au montant du capital autorisé, en tout ou en partie de temps à autres;
- (ii) à émettre jusqu'à concurrence de dix millions (10.000.000) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-); et
- (iii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période d'Investissement, lorsque l'Associé-Gérant-Commandité aura accepté les Engagements de nouveaux Investisseurs afin de leur permettre de devenir des Actionnaires Ultérieurs.

6.9 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription, ou il pourra d e temps à autre décider d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par la conversion de tout profit net ou réserve (y compris tout compte de prime d'émission d'action) de la Société en capital et l'attribution aux Actionnaires d'Actions entièrement payées à la place de dividendes.

6.10 A chaque fois que l'Associé-Gérant-Commandité agira afin de rendre effective une augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, cet article 6 devra être modifié afin d'y refléter le résultat de cette action; l'Associé-Gérant-Commandité devra prendre, ou autoriser toute personne à prendre, les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification y compris la constatation de cette augmentation et des modifications consécutives des Statuts auprès d'un notaire.

Art. 7. Forme d'actions.

7.1 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives.

7.2 Un registre des Actionnaires de la Société est conservé au siège social de la

Société, où il sera disponible pour être inspecté par chaque Actionnaire. Le registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes. La propriété des Actions sera établie par une entrée dans le registre.

7.3 Des certificats de ces entrées pourront être émis au bénéfice des Actionnaires, et ces certificats, le cas échéant, seront signés par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4 L'Associé-Gérant-Commandité ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une

personne est désignée par les co-détenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle devra s'appliquer dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gagiste et un gageur.

Art. 8. Transferts des Actions.

8.1 Les Actionnaires seront autorisés à transférer leurs Actions pendant la Période d'Investissement avec l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité, qui sera donné par écrit. Les Actionnaires, avec la seule exception de l'Associé Fondateur, seront autorisés à transférer leurs Actions, sous réserve de l'exercice du droit de préemption des autres Actionnaires, tel que décrit ci-après et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité. Toute cession d'Actions par un Actionnaire qui est un Associé Fondateur sera soumise seulement à l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

8.2 Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont librement transmissibles à des Affiliés. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra respecter les dispositions du premier paragraphe de l'article 8.3 et l'Associé-Gérant-Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts.

8.3 Tout Actionnaire, avec la seule exception de l'Associé Fondateur, qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), doit en donner notification préalable à l'Associé-Gérant-Commandité au moins trente (30) jours à l'avance, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les Actions à Céder), la(les) personne(s) auxquelles il souhaite les transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Actions en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer le solde de tout Engagement Non Appelé (l'Avis Initial de Transfert).

8.4 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis Initial de Transfert par l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité notifie le transfert projeté par lettre recommandée ou remise en main propre (le Second Avis de Transfert) aux autres Actionnaires à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les Actionnaires Eligibles), en indiquant (i) le nombre des Actions à Céder, et (ii) le prix, afin de permettre aux Actionnaires Eligibles d'exercer, en tout ou partie, leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

8.5 Le Droit de Préemption de chaque Actionnaire Eligible est calculé au pro rata du nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire Eligible concerné par rapport au nombre total d'Actions détenues par les autres Actionnaires Eligibles.

8.6 Une copie de l'Avis Initial de Transfert est jointe au Second Avis de Transfert demandant à chaque Actionnaire d'indiquer, par voie de lettre recommandée, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception du Second Avis de Transfert (i) s'il souhaite ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'Actions à Céder sur lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption, et (iii) s'il souhaite préempter plus que sa part au pro rata, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Eligibles n'exerceraient pas la totalité de leur Droit de Préemption (le Droit de Préemption Supplémentaire).

8.7 Dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent, l'Associé-Gérant-Commandité vérifie si toutes les Actions à Céder ont été préemptées par les Actionnaires Eligibles lors de l'exercice de leurs Droits de Préemption et de leurs Droits de Préemption Supplémentaires respectifs et communique l'information au Cédant par lettre recommandée.

8.8 Si toutes les Actions à Céder ne sont pas préemptées, toutes les Actions à Céder pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire sous réserve de la procédure d'agrément prévue à l'article 8.4. Un Actionnaire est réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption et son Droit de Préemption Supplémentaire au titre des Actions à Céder si l'Associé-Gérant-Commandité ne reçoit pas la réponse de cet Actionnaire dans la période susmentionnée.

8.9 Dans les huit (8) Jours Ouvrables suivant la réception de la lettre recommandée de l'Associé-Gérant-Commandité et lorsque les Actions à Céder n'ont pas été entièrement préemptées, le Cédant doit alors confirmer par lettre recommandée à l'Associé-Gérant-Commandité son intention (i) soit de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, (ii) soit de renoncer au transfert des Actions à Céder (la Lettre de Confirmation).

8.10 Si le Cédant souhaite transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, l'Associé-Gérant-Commandité doit alors notifier au Cédant, par lettre recommandée, sa décision d'agrément concernant le transfert des Actions à Céder au Cessionnaire dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. En cas d'agrément du Cessionnaire par l'Associé-Gérant-Commandité, le Cédant sera libre de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire. L'Associé-Gérant-Commandité est considéré comme ayant consenti au transfert des Actions à Céder s'il n'a pas notifié son refus au Cédant dans le délai de quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation.

8.11 L'Associé-Gérant-Commandité peut subordonner un transfert à la remise d'un avis juridique (legal opinion) et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

8.12 Chaque transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse à l'Associé-Gérant-Commandité les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a des Engagements Non Appelés, tout élément dont le Cessionnaire dispose pour démontrer qu'il a une capacité financière suffisante pour satisfaire ses obligations résultant de l'Engagement Non Appelé transféré. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre les Engagements Non Appelés souscrits par le Cédant.

8.13 Aucun transfert d'Actions ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Actions transférées (et de l'Engagement Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité au titre de) de telles responsabilités et obligations.

8.14 L'Associé-Gérant-Commandité sera en droit de ne pas approuver le transfert proposé des Actions à Céder en invoquant l'une des raisons suivantes:

- a) si l'Associé-Gérant-Commandité estime de manière raisonnable que le transfert entraînerait la dissolution de la Société;
- b) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts;
- c) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que le cessionnaire est un concurrent de la Société, ou de ses Affiliés ou que sa solvabilité n'est pas suffisante.

8.15 S'il refuse le Cessionnaire proposé, l'Associé-Gérant-Commandité doit alors (i) proposer un autre cessionnaire ou (ii) autoriser la Société à racheter les Actions à Céder dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, aux conditions prévues dans les Statuts.

8.16 Suivant le point (i) ci-dessus, l'Associé-Gérant-Commandité pourra, dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, proposer au Cédant, un ou plusieurs autres cessionnaires potentiels disposés à acquérir toutes les Actions à Céder (le ou les Candidat(s) Acquéreur(s)), et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, étant entendu que lorsque l'Associé-Gérant-Commandité propose plusieurs Candidats Acquéreurs, le nombre total d'Actions que ces Candidats Acquéreurs proposent d'acquérir doit être égal au nombre total d'Actions à Céder.

8.17 Le ou les Candidats Acquéreurs disposent d'un délai de trente (30) jours à partir de l'expiration du délai de trois (3) mois prévu au paragraphe précédent pour payer le prix de cession. Le transfert de propriété des Actions à Céder interviendra le jour du dernier paiement des Actions à Céder.

8.18 Si, soit à l'expiration du délai de trois (3) mois prévu ci-avant, l'Associé-Gérant-Commandité n'a pas proposé un ou plusieurs Candidats Acquéreurs ou n'a pas autorisé la Société à racheter les Actions à Céder aux conditions prévues dans les Statuts, si le ou les Candidats Acquéreurs n'a/n'ont pas, pour une raison quelconque (à l'exclusion de toute raison imputable au Cédant), payé le prix de cession dans le délai prévu de trente (30) jours, l'agrément du Cessionnaire, initialement refusé par l'Associé-Gérant-Commandité, sera considéré comme donné et le Cédant sera alors libre de procéder au transfert des Actions à Céder au Cessionnaire selon les conditions de l'Avis Initial de Transfert.

Art. 9. Rachat.

9.1 La Société peut acheter et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et restrictions prévues par la Loi.

9.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant-Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

9.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 8, en cas de décision de l'Associé-Gérant-Commandité de racheter une Action, ce rachat s'effectue au Prix de Rachat et aux conditions qui sont spécifiés par l'Associé-Gérant-Commandité dans un avis notifié aux Actionnaires, à chaque fois en respectant les restrictions imposées par la Loi et les présents Statuts. Cet avis indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la date à laquelle ce rachat prendra effet.

9.4 Tout rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 10. Souscription - Appel de fonds.

10.1 Les Actions de Classe B sont offertes à la souscription pendant la Période de Souscription débutant au Premier Jour de Souscription et prenant fin au Dernier Jour de Souscription.

10.2 Les Actions de Classe B seront émises à un prix égal à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1) avec une prime d'émission qui sera déterminée par Securum Equity Partners S.A..

10.3 La Société peut émettre des Actions de Classe B suite à tout appel de tranche sur l'Engagement des Actionnaires conformément aux termes et conditions de tout Bulletin de Souscription signé avec les Actionnaires ainsi qu'en cas de réduction des Engagements due à une défaillance d'un Actionnaire.

10.4 Tout montant contribué au capital social de la Société au moment de la constitution par les Actionnaires Fondateurs et l'Associé-Gérant-Commandité et excédant leur Engagement respectif sera réajusté lors du Premier Jour de Souscription.

10.5 Lorsque des Actionnaires sont admis après le Premier Jour de Souscription (les Actionnaires Ultérieurs), les Engagements seront appelés intégralement auprès des Actionnaires Ultérieurs (le Paiement Initial) jusqu'à ce que les montants qu'ils ont souscrits et exprimés en proportion de leur Engagement représentent la même proportion que les Engagements des Actionnaires initiaux déjà appelés.

10.6 Nonobstant l'article 10.2 ci-dessus, chaque Actionnaire Ulérieur sera tenu de payer à la Société une prime de souscription. La prime de souscription sera déterminée pour chaque Actionnaire Ulérieur en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire et dans le cas où la Valeur Nette d'Inventaire est inférieure du capital libéré, par application, sur le montant de son Paiement Initial, d'un taux d'intérêt correspondant à l'EURIBOR à un (1) an (le dernier taux publié au Premier Jour de Souscription) plus deux cents (200) points de base pour la période comprise entre le Premier Jour de Souscription (ou, selon le cas, la date de paiement par les Actionnaires initiaux de la part déjà appelée de leur Engagement) et la date d'admission de l'Actionnaire Ulérieur concerné.

10.7 Les Engagements des Actionnaires peuvent être augmentés pendant la Période de Souscription, à condition que la même possibilité soit offerte aux autres Actionnaires par l'Associé-Gérant-Commandité, afin de respecter leurs droits proportionnels.

10.8 L'Associé-Gérant-Commandité peut appeler les Engagements Non Appelés des Actionnaires, proportionnellement à l'Engagement de chaque Actionnaire et jusqu'à concurrence de leur Engagement respectif, en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité, et, au rythme des versements qui, selon l'avis discrétionnaire de l'Associé-Gérant-Commandité, seront requis pour effectuer des investissements, régler les honoraires des prestataires de services et payer tous autres frais ou commissions raisonnablement encourus par la Société.

10.9 Chaque Avis d'Appel de Tranche notifiera (par lettre recommandée ou courrier électronique) à l'Actionnaire destinataire, en lui donnant un délai d'au moins dix (10) Jours Ouvrables, le paiement qu'il doit effectuer d'un montant en Euro n'excédant pas son Engagement Non Appelé. Chaque Avis d'Appel de Tranche indiquera l'Apport en Capital requis, la date à laquelle l'appel de tranche doit être payé, le compte bancaire sur lequel le paiement doit être fait et tous les autres termes et conditions tels que (sous réserve des obligations de confidentialité) le résumé des informations sur l'investissement proposé.

10.10 Les Engagements peuvent être appelés pendant la Période d'Investissement dans le but d'effectuer des investissements, de régler des commissions et payer tous autres frais et dettes de la Société. Les Engagements ne pourront plus être appelés après l'expiration d'une période de trente six (36) mois à compter du Premier Jour de Souscription (période qui pourra être étendue par l'Associé-Gérant-Commandité à sa discrétion jusqu'à vingt quatre (24) mois, étant entendu que les Engagements pourront néanmoins être appelés dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout Investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement, tel que l'acquisition d'un nouvel Investissement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout investissement complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de dix (10)% de l'Engagement Global)).

10.11 Au dernier jour de la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant-Commandité communiquera aux Actionnaires une estimation des montants que l'Associé-Gérant-Commandité pourra appeler après l'expiration de la Période d'Investissement.

10.12 Le produit net des cessions perçu par la Société au cours de la Période d'Investissement peut être réinvesti jusqu'à la fin de la Période d'Investissement. Après la Période d'Investissement, des montants ne peuvent être réinvestis que sous la forme d'investissements complémentaires dans des investissements existants (à concurrence d'un maximum de dix (10)% de l'Engagement Global).

Art. 11. Défaillance. Si un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant):

(i) n'avance pas à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis d'Appel de Tranche au plus tard à la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche; et

(ii) ne remédie pas à cette défaillance et n'acquitte pas les intérêts dus à la Société sur le montant non honoré au titre de la période allant de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche à sa date de paiement, au taux annuel de quatre (4)% au dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne, au plus tard à l'expiration d'un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche;

alors, l'Associé-Gérant-Commandité:

(v) déduira toute distribution au profit l'Actionnaire Défaillant jusqu'à ce que tous les montants dus à la Société aient été intégralement payés et

(vi) aura le droit (sans y être tenu), sans préjudice de tout autre droit conféré à l'Associé-Gérant-Commandité ou à la Société et permettant que les intérêts susmentionnés continuent à courir à l'issue de cette période de trente (30) Jours Ouvrables, d'accomplir l'une quelconque des mesures suivantes, dans le respect de l'avant-dernier et du dernier paragraphe du présent article 11:

a) imposer des dommages et intérêts correspondant à dix (10)% de l'Engagement;

b) faire en sorte que l'Engagement Non Appelé de l'Actionnaire Défaillant soit déchu (étant précisé, cependant, que cet Engagement Non Appelé peut survivre en vue de la réalisation d'un transfert, tel que prévu dans les présents Statuts) et que les droits de l'Actionnaire Défaillant se limitent par la suite à ceux convenus avec l'Associé-Gérant-Commandité, et, l'Actionnaire Défaillant concerné cesse d'être un Actionnaire à quelque fin que ce soit à compter de la date de déchéance de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant, comme prévu ci-dessus;

c) obtenir la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un acheteur déterminé par application du Droit de Préemption des Actionnaires à compter de la date de défaillance, au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite

de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû immédiatement à la Société par l'acheteur et à l'Actionnaire Défaillant seulement en cas de liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date. L'Associé-Gérant-Commandité devient l'agent chargé de la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant (ainsi que de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant); et, dans le cas où il deviendrait un Actionnaire Défaillant, chaque Actionnaire accepte de nommer ou d'obtenir la nomination de l'Associé-Gérant-Commandité comme son mandataire dûment habilité à signer les documents requis dans le cadre de ce transfert, ratifiera tout acte que l'Associé-Gérant-Commandité aura légalement accompli en vertu de cette procuration et indemniserà l'Associé-Gérant-Commandité à l'encontre de toute demande, tous frais et coûts encourus par l'Associé-Gérant-Commandité de ce fait. Lorsque le transfert sera effectué, l'acheteur sera considéré comme étant un Actionnaire;

d) prendre toute mesure que l'Associé-Gérant-Commandité pourra juger nécessaire en vue de l'exécution des obligations mises à la charge de l'Actionnaire Défaillant de procéder au paiement de toute somme requise au titre de son Engagement;

e) procéder au rachat des Actions de l'Actionnaire Défaillant au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû lors de la liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions, et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date;

f) exercer tout autre recours disponible en vertu du droit applicable; et

g) admettre un nouvel Actionnaire en remplacement de l'Actionnaire Défaillant.

11.2 L'Associé-Gérant-Commandité veillera à ce que tous les Actionnaires Défaillants soient traités équitablement dans l'accomplissement des mesures visées ci-dessus.

Art. 12. Evaluation, Comptes annuels, Rapports.

12.1 Evaluation à la juste valeur

Les actifs de la Société seront évalués sur la base de la juste valeur. Cette valeur est déterminée comme suit:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, frais payés d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore encaissés, sera réputée être le montant total de celle-ci, sauf dans tous les cas, même improbable qu'ils soient payés ou reçus en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que l'Associé-Gérant-Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs

(ii) les titres négociés sur un marché réglementé seront évalués sur la base de leur prix moyen du marché le dernier jour de négociation précédant le Jour d'Evaluation, sous réserve des réductions qui, conformément aux lignes directrices d'évaluation EVCA peuvent être applicables en raison de la nature de cette garantie, sur le marché qui est normalement le marché principal pour ces titres;

(iii) tous les autres actifs de quelque nature que ce soit seront évalués à la juste valeur de marché, telle que déterminée de bonne foi par ou sous la responsabilité de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux procédures prescrites par l'EVCA. Aux fins de la détermination de la juste valeur de marché de l'actif en vertu de cette disposition, l'Associé-Gérant-Commandité peut prendre en considération tous les facteurs qu'il estime raisonnablement pertinentes par rapport aux actifs et qui peuvent inclure (le cas échéant), notamment: (a) les caractéristiques et les données analytiques fondamentales relatives à l'actif, y compris les coûts, la taille, le taux d'intérêt actuel, la période jusqu'à la prochaine remise à zéro des taux d'intérêt, la maturité et le taux de prêt des actifs, les modalités et les conditions de structure de la dette des avoirs; (b) la nature et la pertinence des droits de la Société, les remèdes et les intérêts; (c) de la solvabilité de l'entreprise des actifs, des flux de trésorerie, la structure du capital et des perspectives d'avenir; (d) les renseignements relatifs à des transactions récentes sur le marché en cause; (e) de la réputation et la situation financière du fonds de commerce et de récents rapports concernant les actifs; (f) les conditions générales de l'économie de marché affectant la juste valeur des actifs;

(iv) la valeur des actifs libellés dans une devise autre que l'euro doit être déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à appliquer d'autres principes d'évaluation équitable pour les actifs de la Société, lorsque les circonstances ou les conditions du marché le justifient, mais sur une base cohérente. Lors de l'évaluation des actifs qui sont détenus soumis à aucune restriction sur le transfert ou la vente, ces actifs seront évalués à une réduction raisonnable. Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par l'Associé-Gérant-Commandité ou par le dépositaire, société ou organisation désigné par l'Associé-Gérant-Commandité dans le but de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et liera la Société ainsi que les Actionnaires passés, présents et futurs.

12.2 Actif

L'actif de la Société comprend (sans limitation):

(i) tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;

(ii) toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (incluant le montant des titres vendus mais non livrés);

(iii) tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur de la Société (à condition que la Société peut faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur de marché des titres provoquées par la négociation ex-dividende, ex-droits, ou par des pratiques similaires);

(iv) tous les dividendes en actions, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par la Société pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition de la Société;

(v) tout intérêt couru sur tout actif porteur d'intérêts que la Société possède, excepté si cet intérêt est inclus ou reflété dans le montant principal de cet actif;

(vi) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles la Société a une position ouverte;

(vii) les frais d'établissement de la Société pour autant que ces derniers n'aient pas été amortis; et

(viii) tous autres éléments d'actifs de quelque sorte que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

12.3 Passif

Le passif de la Société comprend (sans limitation):

(i) tous les prêts, effets et comptes à payer;

(ii) tous les intérêts courus sur les prêts (y compris les frais à avancer pour l'engagement de tels prêts);

(iii) toutes les dépenses courues ou à payer (y inclus les dépenses administratives, les frais du dépositaire et les sommes attribuées aux mandataires);

(iv) toutes les dettes connues, présentes ou futures, incluant toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent ou, y compris le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par la Société;

(v) une provision appropriée pour les impôts basés sur le capital et les revenus jusqu'au jour du calcul, telle que déterminée de temps à autre par la Société, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé-Gérant-Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé-Gérant-Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités latentes de la Société; et

(vi) toutes autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit sa nature, évaluées conformément aux principes comptables généralement reconnus. Pour la détermination du montant de ces dettes, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période à l'avance.

13.4 Suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

L'Actionnaire-Gérant-Commandité peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

(i) toute période pendant laquelle, d'après l'Actionnaire-Gérant-Commandité, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou

(ii) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie importante des Investissements de la Société sont cotés, est fermée (pour une autre raison que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sont restreintes ou suspendues; ou

(iii) lorsqu'il existe des affaires qui constituent une urgence à la suite desquelles l'évaluation des avoirs de la Société n'est pas réalisable; ou

(iv) lorsqu'il y a une rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Investissements de la Société ou le prix en devise ou valeur sur une quelconque bourse.

Titre 3. Gestion

Art. 13. Gestion.

13.1. La Société sera administrée par l'Associé-Gérant-Commandité, en tant qu'associé ayant une responsabilité illimitée et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

13.2. L'Associé-Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société.

13.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation, ou de toute autre situation permanente rendant l'Associé-Gérant-Commandité incapable d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, pourvu qu'un administrateur, actionnaire ou non, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou les simples actes administratifs jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue et désigne un nouvel associé-gérant commandité pour la Société.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf stipulation expresse contraire de la loi ou des Statuts, dans tout autre cas que celui d'une fraude, d'une négligence, d'une mauvaise foi, d'une faute volontaire ou d'une imprudence téméraire. Dans ces situations, l'Associé-Gérant-Commandité sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de soixante quinze (75)% des votes exprimés, étant entendu qu'au moins cinquante (50)% des droits de vote existants doivent y être représentés.

13.5. Dans le cas de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, un nouvel associé-gérant-commandité de la Société sera désigné par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité établies à l'article 13.4 ci-dessus, qui remplacera l'Associé-Gérant-Commandité dans son rôle de gérant de la Société en accomplissant les formalités appropriées et en assumant les obligations de gérant de la Société. Dans une telle situation, la Société aura le droit de racheter toutes les Actions de Classe C détenues par l'Associé-Gérant-Commandité pour un prix équivalent au prix de souscription déboursé lors de la souscription de ces actions de commandité ou de transférer le droit de racheter ces actions (au même prix que le prix de souscription initialement payé par l'Associé-Gérant-Commandité) au nouvel associé commandité.

13.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou agents de la Société comme le requièrent l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril la limitation de leur responsabilité. Les responsables ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Associé-Gérant-Commandité leur confèrera.

Art. 14. Signature autorisée. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

Art. 15. Délégation de pouvoir.

15.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut nommer des dirigeants, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres dirigeants dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. Les dirigeants ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les dirigeants auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

15.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut créer de temps à autre un ou plusieurs comités composé(s) d'actionnaires de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de l'Associé-Gérant-Commandité a un intérêt dans cette autre société ou serait un administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, responsable ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou entretient des relations d'affaires ne sera pas, en raison de lien avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette autre affaire.

16.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans toute affaire de la Société un intérêt divergent de celle-ci, cet administrateur ou responsable devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote concernant cette affaire, et un rapport sur son intérêt devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

16.3. Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire d'investissement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 17. Commissions. En contrepartie des activités de gestion à effectuer par le Gérant, le Gérant reçoit des commissions de gestion calculées sur la valeur liquidative de la Société (la Commission de Gestion). La Commission de Gestion est calculée sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible et doit être payée au moins annuellement. L'Associé-Gérant-Commandité aura la possibilité de demander un paiement anticipé de la Commission de Gestion, que ce soit en totalité ou partiellement. Pour la première année, la Commission de Gestion sera calculée sur la base de l'Engagement Globale.

En ce qui concerne des Actions qui sont rachetées, la Commission de Gestion sera calculée chaque jour qu'un rachat intervient en fonction de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible.

Art. 18. Indemnisation.

18.1. La Société peut indemnifier l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre du conseil d'administration et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de toutes les dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il peut devenir partie en raison du fait d'être ou d'avoir été administrateur, responsable ou membre d'un comité de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté dans les cas où il est définitivement jugé responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire. Dans le cadre d'une transaction judiciaire, la garantie ne peut concerner que ce qui est en lien avec ou couvert par la transaction, et ce, dans la mesure où la Société est informée par le conseil d'un avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une faute telle que décrite ci-dessus.

18.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé-Gérant-Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancées au responsable indemnisé, sous réserve que ce responsable remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas rempli ses fonctions avec le minimum de diligence nécessaire pour que la garantie lui soit acquise.

18.3. Le droit à garantie précité n'exclut pas les autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Art. 19. Frais.

19.1 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

19.2 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

Titre 4. Assemblées générales des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs.

20.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée

représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

20.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

20.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

20.4. Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de l'Associé Commandité ou de l'exécution de tout accord entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion quant à la résolution concernée.

20.5 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés.

20.6 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 21. Assemblées des Actionnaires.

21.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le troisième jeudi de juin à 9 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

21.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiées dans la convocation correspondante.

21.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant-Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

21.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 22. Procédure.

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité par convocation écrite énonçant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.2. Les Actionnaires ne peuvent être convoqués que par lettre recommandée.

22.3. L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

Art. 24. Rapports. L'Associé-Gérant-Commandité adressera aux Actionnaires:

a) dans les quatre vingt dix (90) jours suivant la clôture de chaque Exercice Comptable, un rapport annuel incluant des comptes annuels vérifiés;

b) dans les quarante cinq (45) jours suivant la clôture de chaque quadrimestre, des comptes non vérifiés de la Société, un relevé du compte de chaque Actionnaire, un rapport sur les de la Société;

c) dans les quarante cinq (45) jours suivant la clôture de chaque quadrimestre, des rapports trimestriels présentant des informations financières rédigées et synthétiques sur le portefeuille d'investissements de la Société et les principales variables; et

d) périodiquement, un rapport sur les projets détaillant des investissements susceptibles d'être réalisés par la Société.

Titre 5. Comptes annuels – Répartition des bénéfices – Contrôle

Art. 25. Exercice Comptable.

25.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

25.2 Les comptes de la Société sont libellés en Euros.

Art. 26. Conseil de Surveillance.

26.1. La Société est contrôlée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) qui se compose d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

26.2. L'assemblée générale des Actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

26.3. Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

26.4. Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que prévu par la Loi.

26.5. Le Conseil de Surveillance est également consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur des points que l'Associé-Gérant-Commandité décidera et peut autoriser toutes actions de l'Associé-Gérant-Commandité qui, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

26.6. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité ou de l'un de ses membres, au lieu indiqué sur la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

26.7. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance est donnée à tous les membres au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

26.8. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

26.9. Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à un autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

26.10. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité des votes. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

26.11. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

26.12. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

26.13. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 27. Répartition des Bénéfices.

27.1. Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

27.2. L'Associé-Gérant-Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

27.3. L'Associé-Gérant-Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

27.4. Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

27.5. L'Associé-Gérant-Commandité pourra effectuer de distribution en nature.

Titre 6. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1. La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant-Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité ou (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'article 5.

28.2. La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

28.3. Tout boni de liquidation ne pouvant être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution d'une liquidation sera déposé avec le dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 29. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ayant ou non la personnalité juridique.

Art. 30. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit pour cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (199.999) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe C comme suit:

SECURUM EQUITY PARTNERS, prédésignée: une (1) Action de Classe C

SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, prédésignée: cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (199.999) Actions de Classe A

Total: deux cent mille (200.000) Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri L-1526, Luxembourg; and

- Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2. Le mandat du Conseil de Surveillance se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. COLANTONIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117838/1453.

(110135334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Eterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011

(...)

Le mandat de Commissaire de Monsieur Dirk Jacobs, domicilié à Achter d'Abdij 36, 1700 Dilbeek (Belgique) vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 mai 2011.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2011124019/17.

(110142048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Le Conseil d'administration de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, qui s'est tenu en date du 29 juillet 2011, a acté les nominations ci-après:

- nomination de M. Christian Strasser, avec effet au 26 mai 2011, comme membre du Comité de direction, pour une durée indéterminée

- nomination de M. François Pauly, avec effet au 1^{er} septembre 2011, comme Président du Comité de direction, pour une durée indéterminée

- cooptation de M. François Pauly, avec effet au 29 juillet 2011, comme Administrateur du Conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012, en remplacement de M. Olivier Van Herstraeten, administrateur démissionnaire

- nomination de M. François Pauly, avec effet au 1^{er} septembre 2011, comme Administrateur délégué du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

La composition du Comité de direction de Dexia BIL se présente comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
François Pauly	Président	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Michel Buysschaert	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Thierry Delroisse	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Benoît Holzem	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
André Lecoq	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Pierre Malevez	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Bernard Mommens	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Claude Schon	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Christian Strasser	Membre	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

La composition du Conseil d'administration de Dexia BIL se présente comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Frank Wagener	Président	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
René Steichen	Vice-président	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
François Pauly	Administrateur-délégué	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Marc Croonen	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Stefaan Decraene	Administrateur	44 boulevard Pachéco B-1000 Bruxelles
Fernand Fischer	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Pierre Mariani	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Claude Piret	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Philippe Rucheton	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Jean-Louis Schiltz	Administrateur	2 rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg
Serge Schimoff	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Donny Wagner	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Fernand Welschbillig	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Société anonyme
Catherine de Lannoy / Simone Wallers
- / Manager

Référence de publication: 2011124016/49.

(110142000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 57.515.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2011

(...)

Les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre Gustin, Madame Marie-Jeanne Kieffer et Madame Myriam Macharis viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat de commissaire de Monsieur Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2011124020/21.

(110142038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Global Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 92.319.

—
Je vous prie de prendre connaissance que j'ai le regret de vous annoncer ma démission en tant qu'administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat.

Paris, le 3 août 2011.

ROSEMBERG Hélène Solange.

Référence de publication: 2011124022/10.

(110141945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Global Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 92.319.

—
Je vous prie de prendre connaissance que j'ai le regret de vous annoncer ma démission en tant qu'administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2011.

SITBON Léa.

Référence de publication: 2011124023/10.

(110141949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.600.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 132.494.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 août 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 23 août 2011 de M. Andreas Demmel et a nommé en remplacement, avec effet au 23 août 2011 et pour une durée indéterminée, M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 Liverpool, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Paul Caja, gérant de catégorie A

M. Jim Milinski, gérant de catégorie A

M. Simon Barnes, gérant de catégorie B

Mme Esther Raudszus, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011124028/21.

(110141976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juillet 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, résidant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Pedro Miguel DA FONSECA GONÇALVES, employé privé, résidant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

Commissaire aux Comptes

SERVICAC S.à.r.l., société ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre PROBST, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMAIN S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011124029/23.

(110141963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Marley Tile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.377.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011

(...)

"Les mandats d'administrateur de Monsieur P. Gustin, Monsieur F. Deslypere, et Madame M.J. Kieffer viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration
Karin DUBOIS
Mandataire

Référence de publication: 2011124036/19.

(110141971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011

(...)

"Le mandat d'administrateur de Monsieur Dirk Jacobs, domicilié à 1700 Dilbeek, Achter d'Abdij 36, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2011124038/19.

(110141979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.363.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2011

Approbation de la nomination de Monsieur Marco CITTADINI, Gérant de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale qui si tiendra en l'année 2012, demeurant en Italie au 26, Via A. Gramsci, I-20090 Pantigliate.

Approbation de la démission de Monsieur Andrea GORETTI, Gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 31/08/11.

Pour la Société

MEDIASET INVESTMENT S.A.R.L.

Signatures

CERTIFIED TRUE COPY OF THE ORIGINAL

Maître Martine Schaeffer

Notary

Référence de publication: 2011124039/18.

(110141910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Modulex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.795.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en session extraordinaire le 26 août 2011 au siège social que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée et que Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011124042/15.

(110141811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 août 2011

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Robert Quinn, gérant de catégorie B, avec effet immédiat est acceptée et Monsieur Christophe Munsch, employé privé, né le 22 mars 1965, à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg est nommé en son remplacement en qualité de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Andreas Demmel, gérant de catégorie B, avec effet à la date de la présente résolution est acceptée et Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962, à Liverpool, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg est nommé en son remplacement en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mr Christophe Munsch, Gérant de catégorie B;
- Mr Simon Barnes, Gérant de catégorie B;
- Mr Johan Bergman, Gérant de catégorie A ET
- Mr Anders Lundqvist, Gérant. de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIAM IV Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011124044/27.

(110141969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.**Pride Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8211 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.465.

—
Déclaration de changement dans les personnes des associés au 1^{er} janvier 2011

Le gérant déclare que les parts détenues dans le capital de la Société par Monsieur Nicolas BILLEN ont été en partie transférées, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, à Monsieur Michael AMODIO, résidant au 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg. Au 1^{er} janvier 2001, la détention des parts s'établit comme suit: Monsieur Michael AMODIO détient 187,5 parts de la société sur 250 parts, et Monsieur Nicolas BILLEN détient 62,5 parts de la société sur 250 parts.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Nicolas BILLEN

Le gérant

Référence de publication: 2011124050/17.

(110141904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.**Riskbay Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.916.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en session extraordinaire le 24 août 2011 au siège social que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée, et que Madame Beatriz Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommée administrateur, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011124051/15.

(110141817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Safran, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.009.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011

(...)

"Les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre Gustin et Dirk Jacobs viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2011124052/18.

(110141957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Trina Solar (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.461.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011124917/10.

(110143670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.268.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011124918/10.

(110143669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Talents Home S.A., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.353.

—
Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011124919/12.

(110143709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Taste of Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 107.919.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124921/9.

(110143707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

TIA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.603.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124924/9.

(110143619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

VSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124944/9.

(110143575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Miolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 8, Op d'Hei.
R.C.S. Luxembourg B 148.387.

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Menuiserie SAC, Sprl, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, RPM Bastogne 0890.503.847, ayant son siège social à B-6600 Bastogne, 5A, rue Gustave Delperdange (l'«Associé»),

représenté par son administrateur, Monsieur Lionel SAC, commerçant, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 8, Op d'Hei.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Miolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est à L-9461 Nachtmanderscheid, 8, Op d'Hei, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2056 du 20 octobre 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.387 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, lesquels ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, préqualifié:

III. L'associé unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

« **Art. 3.** La Société a pour objet:

- la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, d'une ébénisterie, d'un commerce d'ameublement, la fourniture et la pose de portes intérieures et extérieures ainsi que de fenêtres de tous genres et l'exécution de tous travaux de menuiserie;

- la conception, le commerce et l'installation de cuisines équipées et de salles de bains ou de tout matériel touchant de près ou de loin le bâtiment.

La Société a également pour objet l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle, de direction, de coordination et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie conseil en construction.

La Société peut également exécuter toutes prestations relatives à la conception d'une oeuvre de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire ainsi qu'à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de celle-ci.

Elle pourra encore exécuter toutes prestations relatives aux études d'une oeuvre dans les domaines technique, scientifique et informatique ainsi qu'à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de cette oeuvre.

La Société a encore pour objet la gestion de projets de constructions, ainsi que l'activité de coordinateur de chantiers.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

3 Emission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation des souscriptions de ces nouvelles parts sociales par Menuiserie SAC, Sprl et par Monsieur Johan COUSET, à libérer intégralement en espèces.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet:

- la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, d'une ébénisterie, d'un commerce d'ameublement, la fourniture et la pose de portes intérieures et extérieures ainsi que de fenêtres de tous genres et l'exécution de tous travaux de menuiserie;

- la conception, le commerce et l'installation de cuisines équipées et de salles de bains ou de tout matériel touchant de près ou de loin le bâtiment.

La Société a également pour objet l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle, de direction, de coordination et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie conseil en construction.

La Société peut également exécuter toutes prestations relatives à la conception d'une oeuvre de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire ainsi qu'à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de celle-ci.

Elle pourra encore exécuter toutes prestations relatives aux études d'une oeuvre dans les domaines technique, scientifique et informatique ainsi qu'à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de cette oeuvre.

La Société a encore pour objet la gestion de projets de constructions, ainsi que l'activité de coordinateur de chantiers.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

Menuiserie SAC, Sprl, prénommée, représentée par son administrateur, Monsieur Lionel SAC, commerçant, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 8, Op d'Hei (le «Souscripteur 1»).

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale, et de libérer intégralement en espèces ces parts sociales.

Le montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Monsieur Johan André COUSET, Ingénieur industriel, né le 13 janvier 1973 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 26B, rue de la Libération (le «Souscripteur 2»).

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale, et de libérer intégralement en espèces ces parts sociales.

Le montant de douze mille deux cent cinquante euros (EUR 12.250,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les cent (100) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux cents (200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: L. Sac, J. Couset, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 août 2011. Relation: RED/2011/1749. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011121119/122.

(110138957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011124948/10.

(110143851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

21 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124951/10.

(110144048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

FHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FHL

Luc Verelst / Bart Verhaeghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125012/12.

(110143105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Gand Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 141.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125018/10.

(110143003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Investcredit SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Senningerberg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.409.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 août 2011, que Messieurs Xavier Cornella Castel, Agusti Garcia Puig, José Luis Dorado; Carlos Fernandez Rubies de Lillo, David Claus, Sergi Martin Amoros' et Carlo Alberto Montagna ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012 et que KPMG Audit S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Investcredit SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Luc Biever

Référence de publication: 2011125022/18.

(110143075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011125025/11.

(110142940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Phiconbmb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011125033/11.

(110142944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

REI, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REI

Luc Verelst / Bart Verhaeghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125036/12.

(110143108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Retrib S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125038/10.

(110143002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

S.C.I. J & M 2004/2, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8140 Bridel, 79, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 505.

Suivant partage en date du 19 mai 2010, Monsieur Marc SCHOLTES, né le 24 novembre 1962 à Luxembourg et Madame Natalia MARINOVA IVANOVA, épouse Marc SCHOLTES, née le 10 août 1958 à Teteven (Bulgarie), tous les deux demeurant à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée, ont attribué leurs parts sociales de la S.C.I. J & M 2004/2 à Monsieur Joël GHYS, né à Luxembourg, le 27 juin 1965, demeurant actuellement à L-8140 Bridel, 79, rue de Luxembourg.

De ce fait, Monsieur Joël GHYS est devenu l'associé unique de la société «S.C.I. J & M 2004/2».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

S.C.I. J & M 2004/2

Société Civile Immobilière

Romain ZIMMER

Mandataire

Référence de publication: 2011125040/18.

(110143090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

3S, Streamlined Solutions and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011125041/11.

(110142923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Shasan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011125043/11.

(110142917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

SMI Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 15, Wengertswee.

R.C.S. Luxembourg B 151.183.

Le 29 août 2011, l'associé unique la Société à Responsabilité Limitée «SMI GROUPE S.à r.l.» a pris la résolution suivante:

Il a décidé de transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune de 12a, Am Benzelt, L-5426 Greiveldange à L-5450 Stadtbredimus, 15, Wengertswee.

La nouvelle adresse de l'associé-gérant Monsieur Simon Michael SMALLBONE, marketing consultant, né le 06 mai 1975 à Bristol (Royaume-Uni), est à L-5450 Stadtbredimus, 15, Wengertswee.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 29 août 2011.

SMI Groupe S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Simon SMALLBONE

Associé-gérant

Référence de publication: 2011125045/18.

(110143077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Uplace International, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 123.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPLACE INTERNATIONAL

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125047/12.

(110143110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

32variations Secs, 32variations S.à r.l.& Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 40.981.

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société en commandite simple «32VARIATIONS S.à r.l. et Cie, société en commandite simple» en abrégé «32VARIATIONS S.e.c.s.», ayant son siège social à Mondorf-les-Bains, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 21 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 542 de 1992. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 22 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1484 du 15 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond SCHADECK, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle BENTZ, épouse SCHADECK, sans état particulier, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Danièle BENTZ, épouse SCHADECK, sans état particulier, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles, née à Luxembourg, le 31 mai 1960.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SCHADECK, D. BENTZ-SCHADECK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34487. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011120127/56.

(110138053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Cosma Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.452.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 septembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Mr Udo MAAS, Administrateur, Président, Tübbingweg 27, D-45307 Essen, Allemagne;
- Mme Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 2 septembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour COSMA INVEST AG

Société anonyme

Référence de publication: 2011127607/20.

(110147030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Phiconbmb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 109.259.

—
L'an deux mille onze, le onze août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte,

ont comparu:

1. Monsieur Philippe Gevenois, ingénieur, né le 8 mars 1958 à Ath, Belgique, demeurant à B-6717 Attert, 138, Voie de la Liberté, et son épouse,

2. Madame Colette Gaie, sans état, née le 26 mai 1954 à Jemappes, Belgique, demeurant à B-6717 Attert, 138, Voie de la Liberté,

ici représentés par Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2011.

Les procurations signées ne varieront par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de PHICONBMB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.259, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1268 du 24 novembre 2005 (ci-après la "Société").

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch vers L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

123312

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Holzem."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ELVINGER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37277. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011124584/47.

(110142943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Durian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.504.

1. En date du 30 août 2011 le Conseil de gérance a décidé de

- transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil de Gérance constate que José CORREIA Gérant et Géraldine SCHMIT, Gérante, de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125244/15.

(110144238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Diafor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 109.881.

Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Bettembourg, le 14 juin 2011

Extrait des décisions prises:

L'assemblée générale décide le renouvellement des mandats du conseil d'administration, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire sur comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bettembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011125248/15.

(110144259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.
